

Communiqué de presse

Décharge de Bonfol

Prise de position du Canton et la Commune

Par une prise de position commune, le Canton du Jura et la Commune de Bonfol font part de leur point de vue suite à la conférence de presse organisée par Greenpeace. Pour l'Autorité de surveillance du projet et la Commune directement concernée, l'avancement des travaux est conforme à la planification annoncée à l'origine du projet. Afin de maintenir le cap, les autorités cantonales et communales souhaitent cependant un renforcement de la coopération avec la bci.

D'une manière générale, le Canton du Jura et la Commune de Bonfol considèrent que l'assainissement de la décharge industrielle doit se dérouler conformément à l'accord-cadre du 17 octobre 2000. En vertu de cet accord, et de ses diverses déclarations, la Chimie bâloise s'est clairement engagée à assainir la décharge et à en assumer les coûts. Ces questions sont ainsi réglées et il n'y a pas lieu d'y revenir.

S'agissant des questions environnementales, le projet d'assainissement, qui devra être établi d'ici fin 2003, prévoit expressément la poursuite des investigations concernant l'eau, l'air et la sécurité lors des travaux. L'Office cantonal des eaux et de protection de la nature analyse actuellement les deux derniers rapports publiés par la bci, à savoir le rapport annuel 2001 et le rapport hydrogéologique. L'OEPN fera connaître sa position à la bci dans les semaines qui viennent. Au sein de l'OEPN, le dossier de la décharge de Bonfol vient d'être confié au futur Chef d'office Jean-Pierre Meusy, tandis qu'un poste de gestionnaire de projet pourrait être mis au concours dans le courant de l'automne.

Enfin, Canton et Commune souhaitent un renforcement de la coopération avec la bci. L'assainissement de la décharge de Bonfol est un projet d'envergure et complexe qui nécessite une étroite collaboration entre les différents partenaires.

Les autorités cantonales et communales en charge du dossier de l'assainissement de la décharge industrielle ne souhaitent pas s'exprimer en dehors du présent communiqué de presse. Merci de votre compréhension.